

**ERRATUM**

AVIS PUBLIC

TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR 2023

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, avocate et greffière de la Ville de Matane, que la liste des tarifs maximums applicables au lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 publiée à la page 12 de l'édition du 12 octobre 2022 du journal *L'Avantage gaspésien* contient des erreurs au niveau des tarifs 2023, lesquels auraient dû se lire comme suit :

TARIFICATION POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ACCEPTABLES DES PARTICULIERS DES MUNICIPALITÉS ASSUJETTIES	
Description	Tarifs 2023
Matières résiduelles	125,00 \$ / tonne
Matières résiduelles contenant de l'amiante	150,00 \$ / tonne
Matières compostables	88,00 \$ / tonne

TARIFICATION POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ACCEPTABLES DES PARTICULIERS DES MUNICIPALITÉS NON ASSUJETTIES	
Description	Tarifs 2023
Matières résiduelles	250,00 \$ / tonne
Matières résiduelles contenant de l'amiante	300,00 \$ / tonne
Matières compostables	176,00 \$ / tonne

**Note :** Ces tarifs n'incluent pas les redevances d'élimination qui s'appliquent en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* du gouvernement du Québec.

Donné à Matane, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.

La greffière, M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, o.m.a., avocate